Troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC 3)

Décryptage de la politique française

Dossier de presse

« Tous les êtres humains dépendent, directement ou indirectement, de l'océan »
Rapport spécial du GIEC, 2019

‘

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 2

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 4

Sur l’UNOC 4

Sur les menaces qui pèsent sur l’océan (et sur les vies humaines) 4

UN SOMMET DU GREENWASHING POUR EMMANUEL MACRON 6

Traité de la Haute mer : détourner le regard de la gouvernance de nos eaux nationales 7

Deep-Sea Mining : une avancée réelle qui ne doit pas nous aveugler 9

Traité international contre la pollution plastique : le problème doit être pris à la racine 11

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : entre démagogie et manque de moyens évident 14

Du Jumeau numérique de l’océan au développement de la flotte à hydrogène : le technosolutionnisme bleu en cache-misère pour l’inaction 16

Promouvoir la science pour mieux la détruire : la recherche scientifique française a besoin de RH, pas de brise-glace ! 19

Aires marines protégées : la France protège les chalutiers 21

DES SOLUTIONS À PORTÉE DE MAIN 26

Mettre fin aux nouveaux projets fossiles 26

S’affranchir du chalut et protéger la pêche côtière 27

Réorienter les subventions néfastes à la biodiversité marine 27

Empêcher les violations des droits humains en mer et dans le secteur de la pêche 28

Mettre en œuvre des aires marines véritablement protégées 29

NOUS CONTACTER 31

LES ÉVÉNEMENTS DE BLOOM À L’UNOC 31

CONTACTS POUR L’UNOC 31

POUR ALLER PLUS LOIN : DOCUMENTATION 34

ÉDITORIAL

Du 9 au 13 juin 2025, la France accueillera à Nice la troisième conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC), où se réuniront des chefs d'État et des délégations gouvernementales, des ONG, des scientifiques, des financeurs et des acteurs économiques divers afin de négocier le cadre international de gestion de l'océan et prendre des engagements nationaux et internationaux pour protéger le plus grand commun de la planète.

Les décisions prises lors de ce sommet international pourraient avoir **des impacts décisifs pour l'avenir de l'humanité et l'ensemble des espèces vivantes**. En tant que deuxième puissance maritime mondiale et hôte de cette conférence historique sur l'océan, la France fera l'objet d'une attention particulière, et ce d'autant plus que le gouvernement affiche l'ambition de faire de l'Accord de Nice, qui devrait être publié à l'issue de cette conférence internationale, **un équivalent pour l'océan de ce que fut l'Accord de Paris pour le climat.**

Mais il faudrait un miracle, ou une volte-face inattendue du Président de la République, de celles qu'il fit à en 2022 en annonçant par surprise son soutien au moratoire sur l'exploitation des minerais en haute mer, **pour que la troisième conférence des Nations Unies sur l'océan soit sauvée du naufrage.**

Pour le moment, et malgré les efforts acharnés depuis plus de 18 mois des ONG et de tous les membres de la Coalition citoyenne pour la protection de l'océan lancée par l'association BLOOM, **ce qui se profile la semaine prochaine à Nice s'apparente au sommet du greenwashing** : une « opération de comm' » empilant les annonces sans portée dont Emmanuel Macron a le secret. Mais cette méthode a vécu. Les citoyens, les journalistes, les chercheurs, les ONG : **tous montrent les signes d'une grande lassitude face aux écrans de fumée que le Président a pris pour habitude de créer, comme si les numéros de magie pouvaient continuer à opérer une fois qu'on en avait découvert les ressorts**. Ce que nous demandons n'est pas la mer à boire, et pourtant cela pourrait la sauver : nous demandons du sérieux. Nous demandons à notre gouvernement de se montrer à la hauteur des enjeux et d'**écouter la science**.

A quelques jours du coup d'envoi de l'UNOC cependant, le gouvernement peine à trouver de quoi combler le vide abyssal de son inconséquence. Au gouvernement, on évoque ainsi sans conviction le traité sur la pollution plastique, sans que personne ne soit dupe : on sait que ce processus onusien suit un agenda qui lui est propre, et que les négociations de Busan en décembre dernier n'ayant pas abouti, elles reprendront en août prochain à Genève. On ressasse l'engagement du Président en faveur du moratoire international sur l'exploitation des minerais en haute mer, décidé unilatéralement par Emmanuel Macron en 2022, mais sans avoir trouvé de

nouvelles choses à en dire **malgré le risque que représente la décision de Donald Trump d'accorder des permis d'exploitation à des entreprises minières.**

Ne nous leurrons donc pas : ces dernières années, l'océan est devenu, par la puissance du récit qui lui est associé, un objet de prédilection pour le Président de la République dans sa recherche de vernis écologique. Emmanuel Macron se repaît en effet d'un discours politique centré sur des menaces intangibles telles que « le dérèglement climatique » ou « la pollution » **sans jamais nommer les véritables protagonistes de la destruction de l'océan : la pêche industrielle et l'exploitation des énergies fossiles.** Que ce soit pour l'un ou pour l'autre, la France, et plus largement l'Union européenne, sont loin d'être exempts de critiques, par exemple par le biais d'entreprises impliquées dans des dommages environnementaux et sociaux, tels que Intermarché et TotalEnergies.

Dans ce dossier de presse, BLOOM décrypte la partition dans laquelle le Président de la République excelle. Une première partie fait le point sur les thématiques qui seront abordées à l'UNOC par le gouvernement français afin de détourner les regards de nos eaux et de ce que peut faire la France pour mettre fin à la destruction de l'océan sur nos littoraux. Une deuxième partie rappelle les solutions qui existent pour *réellement* préserver l'océan et la souveraineté alimentaire des milliards de personnes qui lui est associée.

Car, à ce stade, pour les deux éléphants dans la pièce, les deux principales causes de destruction de l'océan, la pêche industrielle et les énergies fossiles, c'est silence radio. C'était littéralement impossible et impensable, mais la France l'a fait : nous allons recevoir le monde entier dans quelques jours à Nice, et Emmanuel Macron pourrait y réaliser un véritable exploit : ne pas parler de ce qui compte.

Face à l'urgence climatique et écologique**, il est du devoir moral des États et de la France de limiter l'ampleur de dégâts déjà irréversibles pour le climat, la planète, et les vies humaines et animales. Il est temps que les gouvernements cessent de se laisser aller à la complaisance avec les lobbies industriels**, et qu'ils prennent leurs responsabilités à l'occasion de cette opportunité unique, de cette ultime fenêtre d'action qu'est l'UNOC. **C'est à l'aune de cette exigence que l'action de la France lors de cette conférence des Nations unies sur l'océan pourra être évaluée.**

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Sur l'UNOC

Alors que la communauté scientifique internationale documente sans relâche l'effondrement du climat et de la biodiversité, alors qu'un océan surchauffé, acidifié et vidé de ses richesses biologiques ne peut générer que notre propre perte, la menace que représentent la pêche industrielle et les énergies fossiles pour l'océan est balayée d'un revers de main. **Les trois priorités affichées par la France et le Costa-Rica, qui coorganisent ce sommet onusien, révèlent que l'UNOC s'apparente à une coquille vide qui multiplie les lieux communs, enfonce les portes ouvertes et s'accroche aux branches des processus onusiens déjà en cours pour tenter de masquer l'incurie du gouvernement français qui n'a mis ni les moyens, ni la volonté politique pour obtenir une victoire diplomatique significative pour la sécurité de l'humanité** :

- « *Œuvrer à l'aboutissement des processus multilatéraux liés à l'océan pour rehausser le niveau d'ambition pour la protection de l'océan* », alors que ces processus multilatéraux suivent leur cours au sein des instances onusiennes, et que l'UNOC devrait être l'occasion pour les États de s'accorder, collectivement, sur des mesures immédiates et contraignantes pour protéger l'océan et maintenir l'habitabilité de la planète à court terme ;
- « *Mobiliser des financements pour l'ODD 14 et soutenir le développement d'une économie bleue durable* », alors que « l'économie verte » dont on nous a tant vanté les vertus dans le passé n'a fait qu'accélérer la catastrophe en cours ;
- « *Renforcer et mieux diffuser les connaissances liées aux sciences de la mer pour une meilleure prise de décision politique* », alors que la France tourne le dos aux recommandations scientifiques et n'a de cesse de se désengager de la recherche publique.

Sur les menaces qui pèsent sur l'océan (et sur les vies humaines)

L'océan constitue le berceau de l'humanité et notre ligne de vie. Stockant 97% de l'eau disponible sur la planète et représentant 99% de l'espace habitable sur Terre, il abrite 80% de la vie terrestre. Foyer d'une biodiversité spectaculaire, il est aussi notre thermostat planétaire, régulateur des températures, du régime des pluies et du climat.

Mais, après des décennies d'inaction et de politiques publiques irresponsables, nous sommes au bord du gouffre. L'océan, notre principal allié dans la lutte contre le dérèglement climatique, qui absorbe près de 30% de nos émissions annuelles de CO_2, s'acidifie et se réchauffe dans des proportions inédites et fulgurantes. Les coraux sont voués à disparaître dans un monde à 2°C de réchauffement et des espèces clés apparues il y a 450 millions d'années, avant même les arbres, comme les requins ou le plancton, sont désormais menacées d'extinction. Avec eux, c'est le puits de carbone océanique et l'ensemble de la biodiversité marine qui est en danger.

Les deux principales menaces qui pèsent sur l'océan sont bien connues : ce sont la pêche industrielle et l'extraction des énergies fossiles. Ceci n'est pas une opinion, mais le fruit du consensus scientifique, exprimé par les panels intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) et la biodiversité (IPBES).

Pourtant, ces deux principales menaces ne sont pas à l'agenda politique de l'UNOC.

La pêche a été la première cause de destruction de l'océan des cinquante dernières années, d'après l'IPBES**.** Depuis 1950, les populations de grands poissons prédateurs ont chuté de plus de 90%. En mer du Nord, zone cruciale de pêche pour la majeure partie des flottes européennes, la biomasse des poissons pesant plus de 16 kilos a chuté de 99,2% par rapport à la période préindustrielle. En France, les captures de poissons, mollusques et crustacés ont été divisées par trois entre 1966 — le pic des captures — et 2022, tandis que les emplois dans le secteur de la pêche ont été divisés par sept depuis 1950. Ce tableau apocalyptique est dû au soutien apporté par les gouvernements successifs à la pêche industrielle, et en particulier au chalutage de fond qui, à l'exception de **pratiques de braconnage très marginales mais à l'impact colossal, telles que l'utilisation de poisons et d'explosifs, est la technique de pêche la plus destructrice qui, en râclant les fonds marins, détruit et élimine toute forme de vie.** Un seul passage d'un chalutier de fond suffit à détruire les forêts de coraux, éponges et autres organismes vivants qui peuplent les fonds marins, tel un bulldozer qui rase une forêt sur terre. Puis, en repassant sur les fonds déjà arasés, il empêche toute « repousse » des écosystèmes précédemment présents. Aujourd'hui, la déforestation marine est 20 à 47 fois supérieure à la déforestation terrestre, pour plus de 4,7 millions km² de fonds marins chalutés chaque année, soit une surface supérieure à celle de l'Union européenne. La flotte française de chalutiers de fond pulvérise ainsi à elle seule quelques 670 000 km^2 de fonds marins chaque année, et ce jusque dans les aires marines dites « protégées », 40% du chalutage de fond et du chalutage pélagique dans les eaux françaises se déroulant dans ces zones censées être vouées à la préservation des écosystèmes marins. Bilan des courses : loin de la cible revendiquée par l'Élysée et les ministères de 30% d'aires marines protégées, ce sont moins de 0,1% de nos eaux qui sont protégées selon les référentiels scientifiques internationaux. Le tout grâce aux subventions publiques françaises et européennes

qui maintiennent à flot ce secteur destructeur de la biodiversité et des emplois, les chalutiers captant à eux seuls 75% des subventions publiques allouées au secteur de la pêche, alors que la petite pêche, respectueuse des écosystèmes et créatrice d'emplois, représente plus de 60% de la flotte.

L'exploitation des énergies fossiles est la deuxième menace d'ampleur qui pèse sur l'océan. Notre dépendance au charbon, au pétrole et au gaz est responsable de 75% de nos émissions de gaz à effet de serre et plonge l'océan dans l'inconnu. L'océan, en absorbant le CO_2 que nous rejetons, s'acidifie, au point d'être en passe de franchir la septième limite planétaire. Les températures à la surface de l'océan atteignent des niveaux jamais atteints tandis que l'expansion des eaux, sous l'effet de leur réchauffement, conduit à une accélération inattendue de l'élévation du niveau des mers qui menace l'ensemble des populations et écosystèmes côtiers. Les impacts de la bascule océanique sont effroyables : au-delà des canicules marines qui se succèdent d'année en année et qui menacent la biodiversité marine, ce sont les courants marins et les régimes météorologiques qui sont perturbés, avec leur funeste cortège d'événements climatiques extrêmes, désormais quotidiens : les ouragans, typhons, tempêtes et précipitations diluviennes sont plus fréquents et intenses, puisant leur énergie dans des eaux plus chaudes. **D'ici la fin du siècle, ce sont près de quatre milliards de vies humaines qui sont menacées**, les seules pertes liées à la destruction des infrastructures côtières et à l'effondrement du secteur de la pêche pouvant atteindre les 8 400 milliards de dollars si nous poursuivons sur cette voie, soit près de trois fois le PIB français et 10% du PIB mondial. **L'enjeu est aussi évident que vital : mettre fin à l'ouverture de tout nouveau projet d'extraction fossile.**

UN SOMMET DU GREENWASHING POUR EMMANUEL MACRON

En septembre 2023, dans un éditorial au vitriol, la prestigieuse revue scientifique *Nature* épinglait l'hypocrisie environnementale des États qui, tout en se parant de toutes les vertus, refusent de mettre en œuvre les recommandations scientifiques. **La France, hôte de l'UNOC, était nommément citée pour son refus persistant à interdire le chalutage de fond dans ses aires marines dites « protégées ». Deux ans plus tard, le constat amer de la communauté scientifique est toujours d'actualité.**

Le Président de la République et les membres du gouvernement français se rendront à Nice pour poursuivre leur opération séduction à l'international en braquant les projecteurs sur les

processus multilatéraux en cours afin de combler le vide et détourner les regards sur l'incurie de la France et de l'Union européenne dans ses propres eaux.

Traité de la Haute mer : détourner le regard de la gouvernance de nos eaux nationales

▪ Quel est le problème ?

En juin 2023, après cinq années d'âpres négociations venant parachever près de vingt années de discussions internationales, les États ont adopté un nouveau traité relatif à la protection de la haute mer, souvent désigné par l'acronyme anglais BBNJ (*Treaty on Biodiversity Beyond National Jurisdiction*), c'est-à-dire la surface de l'océan au-delà des « zones économiques exclusives », sous juridiction des États côtiers.

Contrairement à la rhétorique du Gouvernement, **ce traité ne permettra pas, seul, de protéger la haute mer.** En effet, le traité BBNJ vient s'ajouter à un ensemble d'instruments internationaux préexistants, qu'il complète et avec lesquels il va devoir s'articuler. Ainsi, si un sujet est déjà couvert par un autre instrument, ce sujet se retrouve *de facto* exclu du champ de compétences du traité BBNJ. Parmi les exemples les plus marquants de sujets exclus, citons 1) les ressources minérales des fonds marins, dont l'exploitation est encadrée par l'Autorité internationale des fonds marins, et 2) la gouvernance des pêches en haute mer, qui est sous le mandat de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de diverses organisations régionales de gestion de la pêche,[1] telle que la très dysfonctionnelle Commission thonière de l'océan Indien (CTOI). A cela s'ajoutent la Convention sur la diversité biologique (CBD), diverses conventions et organisations internationales ou régionales, ou l'organisation internationale régulant le transport maritime, réduisant d'autant plus la portée du traité BBNJ.

Au-delà de cette portée limitée, il faut également garder en tête que le traité BBNJ est issu de longues négociations onusiennes, et que le cadre légal qu'il offre est donc peu contraignant. Par exemple, il est à noter que tout État peut déposer une objection formelle à la création d'une aire marine protégée en haute mer, s'évitant ainsi toute contrainte de protection imposée aux autres États.

1. Les eaux situées en « haute mer » mais en dehors du cadre de gestion d'une des organisations régionales de gestion des pêches ne représentent que 1,35% de la surface de l'océan. Or, 99% des prises des chalutiers de fond sont faites dans les eaux nationales tandis plus de 90% des captures de pêche proviennent des zones économiques exclusives (ZEE).

▪ Quel est l'enjeu à UNOC ?

Alors qu'il faut que 60 États signataires ratifient le traité pour que celui-ci entre en vigueur, nous ne comptons aujourd'hui que 21 ratifications.

Mais au-delà de la question de la ratification demeurent les enjeux cruciaux de coopération et de renforcement mutuel entre le traité BBNJ et les instruments internationaux existants, ainsi que toutes les questions relatives à la mise en œuvre concrète du traité, sur le partage des richesses liées aux ressources génétiques et sur les aires marines protégées, entre autres :

- Concernant les aires marines protégées en haute mer, quel statut de protection donner à ces zones, comment articuler cela avec les instruments internationaux existants, et quelles activités y autoriser ou prescrire ? Et, afin d'y éviter le braconnage et les activités illégales, quels moyens techniques, humains et financiers seront mis en œuvre pour la surveillance de ces vastes étendues ?
- Sur la question du partage des richesses liées à l'exploitation des ressources génétiques, quels mécanismes de redevabilité instaurer pour s'assurer que les États contribuent au fonds dédié ? Dans un contexte où la question de l'équité dans le financement des mécanismes multilatéraux est particulièrement explosive, quelle clé de répartition acter pour la redistribution de ces fonds, le renforcement des capacités et les transferts de technologies ? Sur les enjeux relatifs à la propriété intellectuelle, enfin, comment articuler le traité avec les dispositions existantes sur les ressources génétiques marines, notamment à la CDB et à l'OMC ?

▪ Quelle est la position de la France ?

Dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, la France a investi des moyens diplomatiques, financiers et humains importants sur l'enjeu des 60 ratifications et de l'entrée en vigueur du traité BBNJ dès 2025. Tandis que le gouvernement a confié à la députée des Français établis hors de France Éléonore Caroit une mission diplomatique et parlementaire relative à la ratification du traité, l'Union européenne s'est quant à elle engagée aux côtés de la France à soutenir la ratification du traité par les pays non-UE, en mobilisant 40 millions d'euros.

Mais les enjeux de fond restent hors cadre.

▪ Que pourrait faire la France à UNOC ?

L'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé de mettre en place un comité préparatoire (PrepCom) pour le traité BBNJ, qui devrait se réunir au moins trois fois en 2025 et 2026. De très nombreux sujets procéduraux restent à traiter, outre ceux évoqués ici, comme l'a révélé la première réunion de ce comité préparatoire qui s'est tenue du 14 au 25 avril 2025. La France doit mettre à profit l'UNOC pour prioriser les sujets abordés dans ce comité, dont la prochaine réunion se tiendra du 18 au 29 août prochains et, au-delà de la ratification, avancer sur les moyens — financiers, institutionnels, humains, et technologiques — qu'elle souhaite déployer pour la mise en œuvre effective du traité. La société civile a déjà fait de nombreuses propositions d'amendements allant dans ce sens, dans le projet de déclaration de Nice.

Soulignons, enfin, qu'au-delà du traité BBNJ, les États peuvent déjà, sans attendre la ratification, agir de manière unilatérale pour la protection de l'océan en instaurant de véritables airs marines protégées dans leurs eaux, en supprimant les subventions néfastes à la biodiversité marine, en engageant la transition du secteur de la pêche, en se prononçant et en agissant pour la non-prolifération des énergies fossiles, ou encore en rejoignant le moratoire sur l'exploitation minières en eaux profondes. De ce point de vue, **la France a un rôle éminemment important, puisqu'elle possède le territoire marin le plus important au monde, à quasi-égalité avec les États-Unis ; toute avancée ambitieuse de la France, de manière unilatérale, aurait donc des conséquences majeures au niveau mondial.**

Ressources

- Gjerde *et al*. (2022). Getting beyond yes: fast-tracking implementation of the United Nations agreement for marine biodiversity beyond national jurisdiction
- Singh (2024), The High Seas Treaty: Prospects and challenges
- Rochette *et al*. (2024), Évaluation des coûts de gestion des futures aires marines protégées en haute mer : une première approche méthodologique
- Rochette *et al*. (2024), Cible 30x30 pour l'Océan : faire en sorte que la haute mer compte

Deep-Sea Mining : une avancée réelle qui ne doit pas nous aveugler

Quel est le problème ?

Les grands fonds marins constituent le plus grand écosystème de la planète, couvrant entre 50 et 65% de sa surface. Ils abritent des centaines de milliers d'espèces océaniques ainsi que de nombreux et précieux écosystèmes. Ils sont également riches en minerais comme le cobalt, le

nickel, le cuivre et le manganèse, des métaux utilisés pour des applications industrielles, des technologies de type batteries électriques ou encore dans les énergies renouvelables. Le marché mondial de ces minerais étant d'ores et déjà en tension, l'exploitation minière des grands fonds marins, ou *deep-sea mining*, est présentée par certains industriels comme un levier de diversification des approvisionnements et attise l'appétit des industriels du secteur.

Les données scientifiques sont cependant sans équivoque : l'exploitation minière en eaux profondes causerait des dommages irréversibles à ces écosystèmes fragiles qui ont évolué pendant des millions d'années. Leur régénération, si elle devait avoir lieu, prendrait des siècles, voire des milliers d'années. **Les grands fonds marins constituent également l'un des plus grands puits de carbone de la planète**. Leur exploitation est donc incompatible avec les engagements internationaux visant à protéger la santé de l'océan et à lutter contre les crises de la biodiversité et du climat. Dans un nouveau rapport paru en mai 2025, deux rapporteures spéciales des Nations Unies urgent ainsi les États à appliquer une « pause de précaution » à toutes les activités d'exploitation minière des grands fonds.

▪ Quel est l'enjeu à UNOC ?

La majeure partie des ressources minérales se trouve en haute mer. Elle est donc encadrée par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), un organisme onusien spécifique. A ce jour, l'AIFM n'a délivré que des contrats d'exploration : l'octroi de licences d'exploitation est conditionné à l'adoption préalable d'un code minier fixant des règles contraignantes pour encadrer ces activités qui soulèvent, de fait, de nombreux enjeux et donc d'immenses tensions diplomatiques internationales. Alors qu'en mars dernier s'est tenue la première partie de la 30ème session annuelle de négociations pour l'adoption de ce code minier, la seconde partie devrait avoir lieu en juillet 2025. **L'UNOC se tient donc à mi-chemin de ces négociations cruciales pour l'avenir des fonds marins, quelques semaines après la signature par Donald Trump d'un *executive order* destiné à lancer l'exploitation minière des grands fonds marins, en violation du processus multilatéral piloté par l'AIFM**. L'UNOC constitue donc une occasion de rappeler l'importance de se positionner fermement contre le deep-sea mining, mais la conférence de Nice ne disposera pas de levier d'action particulier : ce n'est tout simplement pas là que le cadre international de gestion des grands fonds marins s'établit.

▪ Quelle est la position de la France ?

Emmanuel Macron s'est positionné lors de la précédente conférence des Nations Unies sur l'océan comme fer de lance contre l'exploitation minière des fonds marins en devenant le premier État de l'OCDE à se prononcer en faveur d'un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds. En se positionnant comme le leader du moratoire contre le *deep-sea mining*,

Emmanuel Macron s'est joint à la mobilisation de nombreux États insulaires du Pacifique, à la communauté scientifique, aux activistes, à la mobilisation des associations et aux recommandations de la coalition internationale de référence pour la protection des abysses, la Deep-Sea Conservation Coalition (DSCC). Mais, face à la signature de l'executive order du 24 avril 2025 par Donald Trump, un travail diplomatique d'ampleur doit se poursuivre pour éviter de voir les compagnies minières contourner le droit international en sollicitant des permis d'exploitation aux États-Unis.

▪ Que pourrait faire la France à UNOC ?

Les annonces françaises, européennes et internationales faites sur le *deep-sea mining*, aussi encourageantes soient-elles, ne doivent en aucun cas servir de caution pour poursuivre une politique d'attentisme et de défense du *statu quo* dans nos eaux territoriales**.** C'est une question de cohérence essentielle : **on ne peut mettre fin à une destruction tout en alimentant une autre. On ne peut protéger les grands fonds marins de l'exploitation minière tout en protégeant les chalutiers de fond français qui raclent, chaque année, quelques 670 000 km² de fonds marins dans les eaux de l'Atlantique nord-est.**

La cohérence voudrait que cette dynamique française pour la protection des grands fonds se reproduise pour la protection de l'océan et des fonds marins en général, afin de protéger nos eaux et mettre fin à la destruction occasionnée par le chalutage et la pêche industrielle. C'est dans cette direction que doivent tendre les actions du Président de la République à UNOC.

Ressources

- Policy recommendations de la Deep-Sea Conservation Coalition, 2025
- Policy brief des rapporteures spéciales des Nations Unies : The precautionary principle and deep-seabed mining, 2025

Traité international contre la pollution plastique : le problème doit être pris à la racine

▪ Quel est le problème ?

Omniprésents dans notre quotidien, les plastiques rendent de nombreux services. L'explosion de leurs usages et la mauvaise gestion des déchets engendrés en a cependant fait un véritable fléau.

On les retrouve dorénavant dans les abysses, à 10 000 mètres de profondeur, aux plus hauts sommets de l'Himalaya, et jusque dans les nuages. Un tiers des plastiques terminent dans l'environnement, et l'océan en est l'un des premiers réceptacles. Si rien n'est fait, **2050 pourrait ainsi voir dans les eaux marines plus de plastique que de poisson**. Échoués sur les plages et les récifs coralliens, flottant à la surface, coulant dans les fonds marins ou sous forme de microplastiques, ces déchets constituent une menace pour la santé de l'océan et du vivant. Ce sont 1,4 million d'oiseaux et 14 000 mammifères marins qui sont retrouvés morts chaque année en raison de l'ingestion de plastique. L'impact sanitaire sur les humains est, lui aussi, criant : les plastiques s'accumulent dans les organes, au point que 0,5 % de la masse du cerveau humain serait dorénavant constituée de plastique, et ils présentent, entre autres, des risques d'altération des poumons et d'accidents cardio-vasculaires.

On estimait précédemment que près de 80% de cette pollution océanique venait des terres, avec une part importante liée aux emballages. Or, une étude de l'UICN a estimé que **près de 30% du plastique arrivant chaque année dans l'océan l'est sous forme de microplastiques, dont deux tiers provenant des fibres textiles emmenées par les eaux de lessives, d'une part, et des pneus, dont l'usure génère des particules de plastiques, emmenées par les vents ou les pluies jusqu'à l'océan, d'autre part.**

Par ailleurs, on découvre peu à peu que les activités en mer, et la pêche en particulier, sont également des facteurs importants de pollution. Dans le Pacifique Nord, par exemple, où un véritable « continent de plastique » s'est formé, des scientifiques ont montré que 52% des déchets proviennent d'activités de pêche. En outre, ce sont environ 16 millions de kilomètres de lignes de pêche qui sont perdues chaque année par les navires, soit l'équivalent de près de 400 fois le tour de la Terre. **Au niveau global, le matériel de pêche compte pour 10% de la pollution marine, mais dans certaines zones, ce taux atteint les 100%.**

Le problème de la pollution plastique est donc bien loin de se cantonner au sujet des emballages et des plastiques à usage unique. Il est systémique et touche directement tous les secteurs économiques. Or, la production de ces polymères pourrait encore augmenter de 70% d'ici 2040 par rapport à 2020. Quant à la part actuelle de recyclage, elle stagne autour de 9% et devrait diminuer en proportion dans les années à venir. Le problème est donc aujourd'hui hors de contrôle, et est appelé à s'aggraver si rien n'est fait.

▪ Quel est l'enjeu à UNOC ?

Depuis 2022, les États négocient un traité pour mettre fin à la pollution plastique au niveau mondial. Devant initialement durer deux ans, ce processus a été semé d'embûches : la cinquième session de négociation, qui s'est tenue en novembre 2024 à Busan, en Corée du Sud, initialement

prévue pour être la dernière, fut un échec cuisant. En août 2025, deux mois après l'UNOC, une nouvelle session de négociations se tiendra à Genève pour tenter d'aboutir à un accord.

Le sommet de Nice ne changera pas la donne sur ce sujet. Il peut en revanche permettre aux gouvernements d'annoncer des inflexions dans leurs positionnements afin de préparer les négociations à venir. Pour cela, il est urgent de mobiliser les cadres juridiques et politiques qui ont été développés pour structurer cette discussion sur la répartition de l'effort, et notamment sur **le principe de « responsabilité commune mais différenciée »**. L'Union européenne, et notamment l'Allemagne avec des géants industriels de la pétrochimie comme BASF, producteur majeur de plastique, ne peut pas prétendre à l'ambition en se cachant derrière l'anti-jeu de certains pays du Golfe. Dans un contexte où les États-Unis de Trump risquent de vouloir torpiller le processus, l'Union européenne doit être source de proposition pour permettre d'organiser les débats de manière plus constructive, en commençant par les questions de répartition de l'effort, en renouant avec un esprit de solidarité et en dehors des jeux de posture.

- ## Quelle est la position de la France ?

Emmanuel Macron plaide pour une fin de la pollution plastique d'ici 2040 et estime qu'il faut « *assurer une solidarité vis-à-vis des plus pauvres* ». Il a ainsi fait de la pollution plastique l'une de ses huit priorités UNOC.

- ## Que pourrait faire la France à UNOC ?

Afin de préparer le prochain round de négociation qui se tiendra à Genève en août, le Président de la République peut prendre des engagements forts à Nice pour **contraindre l'Union européenne à prendre ses responsabilités et à sortir des jeux de posture lors des prochaines négociations à Genève**, qui seront le véritable lieu de décision :

- **Plaider pour que les négociations sur un traité plastique soient protégées de l'influence des lobbies de la pétrochimie.** 99 % de tous les plastiques proviennent du pétrole et du gaz de schiste. On retrouve des géants du pétrole et du gaz parmi les principaux producteurs mondiaux de plastique, et les lobbyistes de ces industries sont fortement présents lors des sessions de négociation du traité mondial sur les plastiques. Mettre fin à la pollution plastique signifie donc également protéger les processus de négociation de l'industrie des énergies fossiles et de ses géants économiques, comme cela a été fait à l'OMS pour la convention-cadre pour la lutte antitabac.

- **Défendre le principe de « responsabilité commune mais différenciée » dans la répartition de l'effort à fournir pour réduire la production de plastique d'au moins 40%**

d'ici 2040 par rapport au niveau de production de 2025 à l'échelle globale, alors que l'Union européenne, à Busan, avait déclaré en ouverture des négociations que les plastiques « n'étaient pas une question Nord-Sud ».

- **Plaider pour l'instauration de normes de réduction de l'usage des plastiques dans les procédés industriels afin de garantir une réduction de la pollution plastique sur l'ensemble du cycle de vie des produits**, notamment dans l'industrie textile, l'industrie des pneumatiques ou l'industrie des peintures, qui figurent parmi les sources majeures d'émission de microplastiques dans l'environnement européen.
- **Mettre en place un système d'identification et de suivi des engins de pêche au sein de la flotte française et européenne afin de prévenir et détecter les pollutions, abandons, pertes et rejets en mer de matériels de pêche**, alors que 10% de la pollution plastique dans l'océan provient de l'industrie de la pêche.

Ressources

- Communiqué du 21 mai 2025 des associations No Plastic in My sea, Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France
- Mandard (2024). Pollution plastique : comment le lobby de la pétrochimie bloque les négociations sur un traité mondial
- Sharp (2024). The hidden fossil fuels in plastic production that drive climate change
- Boucher et Friot (2017). Primary microplastics in the oceans

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : entre démagogie et manque de moyens évident

Quel est le problème ?

Le sujet de la pêche « illicite, non déclarée et non réglementée » (INN) est régulièrement mis en avant comme étant *le* problème majeur à la source de l'état de dégradation générale des écosystèmes marins, que ce soit par les institutions européennes et nationales ou encore les représentants politiques du secteur de la pêche. Les communications officielles suggèrent le plus souvent que ce problème est essentiellement le fait des flottes asiatiques, notamment chinoises, qui génèrent une distorsion de marché pour les pêcheurs européens « responsables ».

Cette rhétorique est en grande partie déconnectée de la réalité. En effet, ce terme « INN » recoupe des réalités et des enjeux radicalement différents, les deux « N » faisant référence à

des activités souvent vivrières et non suivies par les administrations, principalement dans les pays du Sud, alors que le « I » fait au contraire référence à une pratique criminelle, organisée et dont la vocation est d'alimenter le marché mondial des produits de la mer.

Contrairement au discours européen officiel sur cette composante illégale, la réalité est tout autre. En particulier, le fait que la Chine — un acteur récent de la pêche industrielle — ait des pratiques problématiques ne doit en aucun cas effacer l'énorme responsabilité historique et actuelle de l'Europe dans l'état de dégradation avancée du monde vivant.

▪ Quelle est la position de la France ?

Les acteurs européens sont toujours très largement impliqués dans des activités illégales, que ce soit dans les eaux du continent européen ou dans les eaux tropicales. En particulier, BLOOM a montré en janvier 2025 que de très nombreux navires français, espagnols et portugais ne respectaient aucunement ni le règlement d'interdiction de la pêche profonde (notamment des navires de la flotte d'Intermarché) entré en vigueur en janvier 2017, ni la fermeture de près de 90 zones abritant des écosystèmes marins vulnérables. BLOOM a porté plainte contre la France, l'Espagne et le Portugal pour non-respect de ces deux règlements.

Par ailleurs, nous rappelons que la Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction contre la France pour absence totale de contrôle de sa flotte de pêche thonière tropicale, qui représente pourtant 20% des captures nationales annuelles. Plutôt que de changer ses pratiques, l'État français a mis à disposition du lobby thonier européen l'une de ses administratrices, spécialiste du sujet, pour torpiller le règlement européen ayant causé l'ouverture de la procédure d'infraction. Le Parquet national financier a ouvert une enquête en décembre 2023, à la suite des révélations de BLOOM et du signalement que l'association avait fait au PNF le mois précédent.

▪ Que pourrait faire la France à UNOC ?

Lutter contre la pêche illicite est une nécessité mais cela implique une réelle surveillance concertée et des moyens financiers et humains à la hauteur de l'enjeu : aujourd'hui, les dépenses actuelles consacrées aux mesures de lutte contre la pêche INN sont nettement inférieures au coût des activités INN elles-mêmes.

La France devrait commencer par **reconnaître que la pêche illégale n'est pas uniquement un « problème chinois », mais aussi une réalité très européenne, notamment française**. La France devrait également **se donner les moyens de lutter efficacement contre le fléau de la pêche**

illégale, que ce soit en termes de **moyens mis en œuvre pour identifier les pratiques illégales**, mais aussi en prenant ses responsabilités lorsque de cas de pêche illégale sont avérés : ainsi, que ce soit pour les flottes thonières ou chalutières identifiées plus haut, la France devrait **condamner les entreprises fautives via des mesures de rétorsion à la hauteur des enjeux**, comme par exemple le retrait des licences de pêche ou le **remboursement de l'intégralité des aides publiques perçues** (comme par exemple Intermarché dans le cadre du Brexit, malgré des activités illégales de pêche).

Enfin, la France pourrait devenir leader en termes de transparence de ces activités de pêche, notamment en **rendant publiques les données VMS de positionnement des navires de pêche**, ainsi que les bases de données telles que le **Système d'informations halieutiques administré par l'Ifremer mais d'une opacité la plus totale**.

Ressources

- Les yeux grands ouverts
- Tracking bottom-fishing activities in protected vulnerable marine ecosystem areas and below 800-m depth in European Union waters
- Missing authorisations for the French fleet in West Africa

Du Jumeau numérique de l'océan au développement de la flotte à hydrogène : le technosolutionnisme bleu en cache-misère pour l'inaction

Quel est le problème ?

Plutôt que d'affronter de manière frontale les causes structurelles de la destruction de l'océan, les responsables politiques misent aujourd'hui sur une fuite en avant technologique. Ce techno-solutionnisme bleu, bien loin des recommandations scientifiques internationales, se traduit par une avalanche d'annonces qui promettent de « réconcilier économie et écologie » à coups de capteurs, d'algorithmes et de carburants « propres ». Quand elles ne paraissent pas complètement dangereuses de prime abord — comme la fertilisation de vaste zones océaniques à l'aide de fer afin d'en stimuler la production de phytoplancton ou l'aérosolisation de cristaux de sel dans la basse atmosphère pour refroidir les récifs coralliens en surchauffe — ces solutions

peuvent offrir, en apparence, une voie de sortie séduisante : elles permettent d'afficher une volonté d'agir sans changer les règles du jeu. **Mais dans les faits, elles nourrissent l'illusion que l'innovation technologique pourra compenser l'effondrement du vivant et notre incapacité collective à imaginer un nouveau rapport à la nature et au vivant**.

Ce discours a des conséquences très concrètes : il rassure les citoyens, promet des débouchés industriels à court terme, et évite les décisions structurelles impopulaires. Mais il est scientifiquement intenable et socialement dangereux. Deux exemples emblématiques illustrent cette tendance : le projet de **Jumeau numérique de l'océan**, et le développement d'une **flotte de pêche à hydrogène**.

Le « Jumeau numérique de l'océan », une promesse hors-sol : Porté par la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon Europe et abondamment soutenu par la France, le « Jumeau numérique de l'océan » (JNO) ambitionne de reproduire l'océan en temps réel grâce à un modèle informatique ultra-performant censé pouvoir nourrir la décision politique. Ce projet bénéficie déjà de dizaines de millions d'euros de financements publics, majoritairement orientés vers l'entreprise française **Mercator Ocean International**, spécialisée dans la modélisation océanique (notamment Copernicus Marine Service).

Mais derrière l'habillage technologique, plusieurs scientifiques nous ont alertés, en « off » : le projet repose sur des promesses intenables. Contrairement à la physique du climat, aujourd'hui bien modélisée, **les écosystèmes marins restent largement imprévisibles**, tant ils sont complexes, dynamiques, et insuffisamment compris. Des phénomènes aussi fondamentaux que la réaction des sardines à l'élévation des températures, ou les différences de productivité dans des zones soumis à des courants marins équivalents, comme au Pérou et en Afrique de l'Ouest, nous échappent encore.

Comment, dans ces conditions, espérer modéliser l'avenir de l'océan avec précision, et en faire un outil décisionnel fiable ?

Pis, la communauté scientifique océanographique n'a pas été associée à la conception de ce projet, élaboré dans une opacité totale entre industriels, hauts fonctionnaires et communicants politiques. **Le projet a été conçu « behind closed doors », sans débat scientifique ni justification claire.** Il mobilisera par ailleurs une puissance de calcul faramineuse, dans un contexte de crise énergétique, pour un rendement scientifique plus que douteux.

Le moteur à hydrogène : un écran de fumée : **Aujourd'hui, 98 % de l'hydrogène produit dans le monde provient de ressources fossiles**, et les projets de production d'hydrogène « vert » se

heurtent à d'énormes défis techniques et économiques. Selon les données disponibles, près de 75 % des projets hydrogène sont à l'arrêt ou retardés. Même dans l'hypothèse d'un hydrogène propre et abondant, cette technologie **ne changerait rien à la nature destructrice des pratiques industrielles**, comme le chalutage de fond.

En d'autres termes, **un chalut à hydrogène reste un chalut**. Il continuera à labourer les fonds marins, à capturer massivement la biodiversité, à être extrêmement énergivore et à fragiliser les communautés de pêche artisanale.

Ce glissement vers une gouvernance de l'océan par la technologie participe d'un imaginaire politique délétère : celui où la crise écologique serait soluble dans l'innovation. On ne touche ni aux rentes, ni aux usages destructeurs, ni aux intérêts dominants. On finance des start-up, des plateformes, des jumeaux numériques. On promeut l'électrification des ports et des moteurs, mais on laisse prospérer un modèle de pêche qui détruit les habitats, surexploite les ressources, et marginalise les pratiques durables. **En parallèle, les industriels de la pêche sont ravis d'annoncer que leur transition vers la durabilité est en cours, tout en bénéficiant au passage de dizaines de millions d'euros d'argent public.**

Les scientifiques, longtemps cantonnés à tirer la sonnette d'alarme, sont aujourd'hui sommés d'entrer dans une logique de **solutions clés en main**, sans débat démocratique sur leur bien-fondé. Or, la recherche publique est de plus en plus asphyxiée, pendant que les financements affluent vers des projets aussi coûteux qu'improductifs.

▪ Quel est l'enjeu à UNOC ?

À l'UNOC, ce technosolutionnisme va s'exprimer de manière spectaculaire, notamment lors du **« Blue Economy and Finance Forum »** à Monaco. Des solutions « disruptives », « innovantes », « scalables » y seront vantées comme autant de baguettes magiques capables de concilier croissance économique et protection du vivant. Il est urgent de déconstruire cette illusion.

La seule voie crédible est celle d'une transformation structurelle de nos économies, et en particulier de la pêche industrielle. Cela implique une **déchalutisation progressive, planifiée et socialement accompagnée**, un soutien massif à la recherche fondamentale, et un recentrage des politiques publiques sur des solutions éprouvées et la construction de scénarios de transition sociale et écologique de notre économie, pas sur des chimères numériques.

▪ Quelle est la position de la France ?

Emmanuel Macron est très friand de technosolutionnisme et cherche à « *investir dans l'électrification des ports, dans la recherche, dans l'innovation pour donner à notre communauté scientifique plus de moyens au service de la connaissance de nos océans* ».

▪ Que pourrait faire la France à UNOC ?

Le président Emmanuel Macron, fervent promoteur du technosolutionnisme, doit cesser de déléguer la responsabilité politique à des algorithmes ou des carburants encore inexistants. **La survie de l'océan ne peut dépendre de supercalculateurs ou de moteurs expérimentaux**. Nous savons ce qu'il faut faire. Les scientifiques l'ont dit et redit : il faut réduire l'empreinte de la pêche industrielle, protéger les habitats marins, respecter les limites écologiques.

À UNOC, la France peut jouer un rôle moteur. À condition de sortir du mirage technologique, et de choisir le réel : **celui des écosystèmes malmenés, des pêcheries artisanales abandonnées, et des politiques courageuses qu'il est encore temps de mettre en œuvre.**

Ressources

Changer de cap — Pour une transition sociale-écologique des pêches
Contrat stratégique de filière - Un acte antiécologique grave d'Emmanuel Macron

Promouvoir la science pour mieux la détruire : la recherche scientifique française a besoin de RH, pas de brise-glace !

▪ Quel est le problème ?

La France affiche une volonté politique affirmée de défendre la science… tout en sapant méthodiquement les conditions de son exercice. Cette schizophrénie se cristallise particulièrement dans le domaine des sciences marines et polaires. **Le budget de la recherche publique a été amputé d'un milliard d'euros en 2025, plongeant les laboratoires, les universités et les équipes de recherche dans une crise durable. La précarité des jeunes chercheurs s'aggrave, les départs se multiplient, et les capacités d'expertise publique s'érodent, laissant la place à une privatisation des savoirs et des expertises. Dans ce contexte, les grandes déclarations d'amour à la science peinent à masquer un désengagement structurel**.
Symbole de cette dérive : **l'Institut polaire français (IPEV)**, jadis fleuron de la recherche française en milieu extrême, est en plein effondrement, au risque de voir s'arrêter des suivis extrêmement précieux de certaines populations d'oiseaux ou de mammifères en Antarctique par exemple. Son

navire logistique, le *Marion Dufresne*, bientôt en fin de vie, n'a toujours pas de successeur garanti. Le personnel est en sous-effectif chronique, et la construction annoncée d'un nouveau brise-glace, le *Michel Rocard*, soulève autant de scepticisme que de colère chez les chercheurs : inutile si aucun budget humain et logistique ne suit. **D'après de nombreux témoignages relayés par *Le Monde*, ce projet pharaonique risque d'aboutir à un bateau flambant neuf… mais sans programme de recherche ni équipage pour le faire tourner**.

Ce paradoxe – promouvoir la science dans les discours, tout en détruisant ses fondations humaines et institutionnelles – est devenu un trait distinctif du gouvernement français. En parallèle, cet abandon de la recherche publique par le Gouvernement ravit certains acteurs privés très discutables enchantés de pouvoir « verdir » leurs activités en finançant la recherche, tels que TotalEnergies pour le « Polar Pod » de Jean-Louis Etienne, CMA CGM (« partenaire mondial » de l'UNOC) pour le « Sea Orbiter » de Jacques Rougerie, ou encore la Compagnie du Ponant, qui propose pour la modique somme 53 480 euros par personne d'aller observer les manchots en Terre Adélie, mais en prenant à bord un scientifique (nourri et logé gracieusement) pour une série de conférences.[2]

▪ Quel est l'enjeu à UNOC ?

Plusieurs annonces sont attendues de la part de la France : création de nouveaux instituts, lancement de fonds internationaux pour la recherche marine, mise en avant du *Michel Rocard* comme nouvel outil stratégique… **Mais à quoi bon construire des instituts ou des bateaux si les chercheurs ne peuvent plus travailler ?**

En se focalisant sur des symboles coûteux, en privilégiant les « grands gestes » technocratiques au détriment du quotidien de la recherche, la France participe à un **grand récit de la science comme outil de puissance**, déconnecté des réalités du terrain et des besoins criants des communautés scientifiques.

Pendant ce temps, les recommandations scientifiques internationales – sur la nécessité de créer de véritables aires marines protégées, de réguler la pêche thonière ou d'interdire la capture de la civelle – restent lettre morte.

Quelle est la position de la France ?
Emmanuel Macron se plaît à se présenter en rempart contre le négationnisme scientifique, notamment celui de l'extrême droite trumpiste. Il a ainsi récemment annoncé 100 millions d'euros pour accueillir en France des chercheurs américains menacés dans leur pays. Mais cette

2 Le Comité d'éthique du CNRS s'est positionné contre ces campagnes dites « d'opportunité ».

diplomatie scientifique spectaculaire entre en contradiction flagrante avec la réalité : **les chercheurs français, eux, sont priés de se débrouiller avec toujours moins.**
La France ignore ses propres scientifiques lorsqu'ils réclament des moyens humains, un soutien pérenne, et surtout l'application concrète des connaissances déjà acquises pour protéger l'océan. Ce double discours affaiblit la crédibilité de la France sur la scène internationale.

▪ Que pourrait faire la France à UNOC ?

Plutôt que de construire de nouveaux outils technologiques ou de créer des structures administratives supplémentaires, **la France devrait immédiatement renforcer les moyens humains et financiers de la recherche existante**. Cela implique :

- Le sauvetage effectif de l'IPEV, de ses missions scientifiques et de ses observatoires.
- Le recrutement massif de personnels scientifiques et techniques.
- L'arrêt de la désorganisation bureaucratique des organismes de recherche.
- L'écoute réelle des recommandations issues de la communauté scientifique sur la protection de l'océan.

Enfin, la France devrait renoncer à son obsession des effets d'annonce, pour s'engager dans l'application rigoureuse des recommandations scientifiques existantes, validées par des décennies de travaux. Le salut de l'océan ne viendra pas d'un nouveau navire ou d'un institut virtuel, mais du soutien résolu aux femmes et aux hommes qui consacrent leur vie à le comprendre et à le défendre.

Ressources

La chronique de Claire Nouvian sur France Inter dans La Terre au carré le 3 juin 2025

Aires marines protégées : la France protège les chalutiers

▪ Quel est le problème ?

Les scientifiques du panel intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) soulignent que la protection et la restauration des écosystèmes constituent le deuxième levier le plus efficace pour faire face à l'urgence climatique. Ils appellent ainsi, aux côtés des experts internationaux

sur la biodiversité (IPBES), à la création d'un réseau cohérent et efficace d'aires marines protégées pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité et le dérèglement climatique.

L'UICN fournit des critères clairs pour qualifier une aire marine comme « protégée » : les techniques de pêche destructrices comme le chalutage, et l'ensemble des activités ou infrastructures industrielles, doivent y être interdits. En tractant des filets sur les fonds marins ou dans la colonne d'eau, le chalutage cause en effet des dommages considérables à la biodiversité en pulvérisant les fonds marins et en attrapant sans distinction tous les animaux marins sur son passage. Considéré comme la technique de pêche la plus destructrice pour le milieu marin, le chalutage menace également le puits de carbone océanique, la sécurité alimentaire, les emplois dans la pêche artisanale et l'équité dans l'attribution des subventions publiques:

- En raclant les fonds marins, les chalutiers de fond relâchent du carbone organique enfoui dans les sédiments marins. Chaque année, à l'échelle mondiale, il a été estimé que le chalutage de fond est ainsi responsable du relargage dans l'atmosphère de quelques 370 millions de tonnes de CO_2, soit l'équivalent des émissions annuelles de la France.
- En France, les chalutiers, qui représentent 20% de la flotte, sont responsables de 88% de la surexploitation des poissons et de 90% de l'abrasion des fonds marins et captent 75% des subventions publiques accordées au secteur de la pêche, alors qu'à niveau de capture équivalent, ils créent en moyenne 2 à 3 fois moins de valeur ajoutée que les fileyeurs, ligneurs et caseyeurs.

A Montréal, en décembre 2022, lors de la COP15 sur la diversité biologique, la communauté internationale s'est engagée à protéger 30% de l'océan. Un objectif qui avait été inscrit dès 2021 par l'Union européenne dans sa Stratégie en faveur de la biodiversité à horizon 2030, dans laquelle l'Union européenne s'était fixée l'objectif d'atteindre 30% d'aires marines protégées d'ici 2030, dont un tiers sous « protection stricte ».

Mais, à rebours de ces recommandations scientifiques et de ces objectifs internationaux et européens, la France poursuit une politique du chiffre pour remplir cet objectif de 30% d'aires protégées sur le papier, tout en protégeant véritablement moins de 0,1 % de ses eaux métropolitaines.

▪ Quel est l'enjeu à UNOC ?

Créer de véritables aires marines protégées dans 30% de nos eaux, sans chalutage ni infrastructures et activités industrielles, est une étape indispensable pour mettre fin à la destruction des écosystèmes marins et permettre la restauration de l'océan.

Cela doit s'accompagner de la mise en place de zones sous protection stricte dans un tiers de ces aires protégées, sur chaque façade maritime et chaque bassin maritime ultramarin, dans lesquelles aucune activité extractive n'a lieu, pour permettre de protéger efficacement et durablement les écosystèmes. C'est un objectif international qui doit être réaffirmé et mis en œuvre par tous les États, et en premier lieu par la France, deuxième puissance maritime mondiale.

▪ Quelle est la position de la France ?

Lors de l'organisation en février 2022 du One Ocean Summit à Brest, Emmanuel Macron a lancé la Coalition de la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples afin de porter l'objectif de 30% de protection sur la scène internationale en amont de la COP15.

Mais, derrière cette initiative, le Président de la République et le gouvernement mettent tout en œuvre pour conserver un modèle de « protection à la française » qui tourne le dos à toutes les recommandations scientifiques internationales. **Résultat des courses : en 2024, les chalutiers ont opéré 40% de leur temps dans les aires marines françaises dites protégées, pour un total de 300 000 heures de chalutage. Ce chiffre devrait être de zéro.**

Afin de masquer cette imposture, dénoncée jusque dans les éditoriaux de la prestigieuse revue scientifique *Nature*, le Président de la République distord le langage et se gargarise d'une « protection forte », d'aires marines « super protégées » ou d'une stratégie de protection « au cas par cas », vidant de son sens le concept international d'aire marine protégée.

Tout d'abord, la France poursuit une politique du chiffre pour pouvoir affirmer, sur les sites du gouvernement, avoir « *dépassé l'objectif de 30% des espaces maritimes et terrestres français en aires protégés* ». Les territoires ultra-marins, dans lesquels la pression de la pêche industrielle et des chalutiers est moindre, voire inexistante, sont le fer de lance de cette stratégie : en février 2022, Emmanuel Macron annonçait l'extension de la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, clamant haut et fort que la France avait ainsi créé « *avec 1,6 million de km², la deuxième plus grande aire marine protégée au monde* ». Au terme de ce processus, la France disposait de 382 855 km² de zones sous protection intégrale dans les Terres australes, ce chiffre tombant à… 94 km² en France métropolitaine. En octobre 2023, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie votait pour créer 105 000 km² de réserves marines, portant le taux de ses eaux sous protection stricte de 2,4 à 10%, conformément aux objectifs établis par l'Union européenne. A quelques semaines de l'UNOC, le gouvernement de Polynésie vient d'annoncer faire évoluer le statut de ses aires marines, où les techniques de pêche les plus

destructrices sont déjà interdites, afin de les aligner sur le référentiel de l'UICN. Ce sont 5,5 millions de km^2 d'aires marines protégées qui pourraient ainsi être annoncées lors de l'UNOC. **Que les gouvernements de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie ou la France décident de protéger efficacement des écosystèmes remarquables et stratégiques pour la biodiversité et le climat est une excellente chose. Que la politique française de protection du milieu marin se réduise à protéger des zones inaccessibles et inexploitées de l'océan indien et de l'océan Pacifique est en revanche inacceptable et en dit long sur « l'ambition zéro » de la France pour son territoire marin**.

En effet, comme le recommandent le GIEC et l'IPBES, l'enjeu est bien de mettre en œuvre **un réseau cohérent et représentatif de protection des écosystèmes marins, sur chaque façade maritime et bassin ultramarins.** Et c'est là que le bât blesse. Car, en France métropolitaine, sous la pression du lobby du chalut qui multiplie désormais harcèlement en ligne, calomnie, raids et censure sur les réseaux sociaux, insultes misogynes et boucle Whatsapp de diffamation, le gouvernement refuse d'agir. « Protection forte » et aires marines « super protégées » sont évoquées dans un pêle-mêle visant à créer la confusion afin de maintenir un statu quo destructeur de la biodiversité, du climat, des emplois et des finances publiques.

Ainsi, alors que l'Union européenne a adopté un objectif de 10% de zones sous « protection stricte », **le Président de la République adoptait, en avril 2022, dans l'entre-deux tours de la présidentielle, un décret sur la « protection forte » qui relève de l'escroquerie**: là où la « protection stricte » européenne prône une vision écosystémique dans un objectif de protection de la nature, la « protection forte » française ouvre aujourd'hui la porte aux tractations au cas par cas, sous l'emprise des lobbies.

De même, lorsque, sur TF1, le 13 mai 2025, Emmanuel Macron est interrogé sur son ambition à quelques jours de l'UNOC, ce dernier évoque la mise en place d'aires marines « *super protégées* », superlatif vide de sens, avant de tourner le dos au consensus scientifique en annonçant vouloir protéger, « *en concertation avec les scientifiques et les pêcheurs* », « *les zones où il y a un danger* ». Et de conclure : « *c'est concerté, c'est étudié, c'est partagé, c'est scientifique* ». **Il n'y a malheureusement rien de scientifique dans cette approche « au cas par cas », promue dès 2022 par lobbies de la pêche industrielle, fervents défenseurs du chalut. En effet, le « cas par cas » insinue qu'il y aurait du « bon chalutage », que celui-ci serait, dans certaines conditions, compatible avec des objectifs de protection et de restauration des écosystèmes marins. Or, le chalutage est intrinsèquement destructeur** : tandis qu'un seul passage de chalut de fond tue entre 20 et 50% des invertébrés présents sur la zone, les chalutiers sont responsables de 88% de la surexploitation des stocks et de plus de 70% de la pêche de juvéniles.

▪ Que pourrait faire la France à UNOC ?

En tant qu'hôte de l'UNOC, et en tant que première puissance maritime européenne et deuxième puissance maritime mondiale, la France doit prendre ses responsabilités et suivre les recommandations scientifiques et les objectifs internationaux et européens en mettant fin à l'imposture de la « protection à la française ».

Un sondage IPSOS révélait en juillet 2023 que 78% des Français demandent la mise en place de véritables aires marines protégées, conformément aux critères établis par l'UICN. Ce sont près de 270 000 citoyens et citoyennes qui se mobilisent en ce sens via une pétition adressée au Président de la République, et des centaines de scientifiques français qui se prononçaient il y a un an pour une véritable politique de protection du milieu marin.

Avec, tout au plus, 560 navires de pêche à accompagner pour mettre en œuvre les recommandations de l'UICN, cet objectif est à portée de main. **Emmanuel Macron doit mettre fin à la liaison toxique qui s'est construite entre l'État et le lobby du chalut au fil du temps et annoncer l'interdiction des techniques de pêche destructrices et des activités et infrastructures industrielles dans 30% de nos eaux, dont un tiers sous protection stricte, sans aucune activité extractive.**

Ressources

5 fiches thématiques pour tout comprendre

- Comprendre l'urgence vitale de protéger l'océan
- Souligner la distinction entre les objectifs internationaux de protection de l'océan et la réalité française
- Appréhender la vacuité de la protection « à la française »
- Saisir les bénéfices apportés par les AMP

Nos derniers rapports

- Beaucoup de bruit pour rien : une analyse de la politique de protection marine de la France entre 2009 et 2022, qui détaille les renoncements des gouvernements successifs.
- Un réseau de coquilles vides : une analyse des 18 statuts de protection marine de l'article 334-1 du Code de l'environnement, une plongée dans les renoncements à réguler la pêche industrielle, une analyse des zones d'interdiction de pêche, complètement décorrélées des véritables objectifs des aires marines protégées.
- Nouvelle Calédonie 10 – Métropole 0 : La Nouvelle-Calédonie montre au gouvernement français comment créer de véritables aires marines protégées (AMP) qui excluent la pêche et sont alignées sur les recommandations scientifiques. Cette annonce hisse la

couverture de la « protection stricte » en Nouvelle-Calédonie à 10% de ses eaux, alors que ce chiffre est proche de 0% en France métropolitaine.

- Bulldozées. Une analyse inédite de la pêche au chalut dans les aires marines « protégées » européennes ; mis à jour en 2024.

DES SOLUTIONS À PORTÉE DE MAIN

L'enjeu pour la conférence des Nations unies sur l'océan est simple. Les États, et la France en particulier, doivent s'attaquer aux deux principales menaces qui pèsent sur l'océan : la pêche industrielle et l'exploitation des énergies fossiles.

Or, ce sont pour l'instant les grands absents de ces négociations : si le dérèglement climatique est évoqué dans les différents textes et dans le cadre des négociations, l'objectif de sortir du monde des énergies fossiles en mettant fin au développement de nouveaux projets dans le charbon, le pétrole et le gaz brille par son absence. De la même manière, aucun débat ne porte sur la pêche industrielle, en dépit des ravages écologiques, économiques et sociaux qu'elle occasionne.

Face à un tel aveuglement, BLOOM persiste et signe en rappelant au Président de la République le consensus scientifique et les demandes sur lesquelles citoyens et ONG se mobilisent depuis des années.

Mettre fin aux nouveaux projets fossiles

En 2021, l'Agence internationale de l'énergie publiait sa feuille de route « Net Zero by 2050 » afin de déterminer une trajectoire qui permette de limiter le réchauffement à +1,5°C, et concluait « *qu'aucun champ gazier et pétrolier nouveau n'est nécessaire au-delà de ceux déjà approuvés* ». Mais, en dépit de ces recommandations internationales et du consensus scientifique porté par le GIEC, la France fait la sourde oreille et protège les criminels climatiques tels que TotalEnergies qui continuent d'ouvrir de nouveaux projets fossiles par dizaines tout en revenant sur leurs engagements climatiques.

Pour éviter l'effondrement de l'océan, il est urgent de mettre fin de façon équitable et multilatérale à l'expansion fossile par le biais d'un Traité de non-prolifération des énergies fossiles. Depuis 2019, ce sont 16 États, des institutions telles que l'Organisation mondiale de la Santé, le Parlement européen, des centaines de scientifiques du climat et plus d'une centaine de

lauréats du Prix Nobel qui se sont prononcés en faveur de l'ouverture de négociations internationales pour un traité de non-prolifération.

La France, si elle veut être sérieuse sur sa volonté de protéger l'océan, doit s'engager, avec les autres États participant à l'UNOC, à soutenir l'initiative pour un Traité de non-prolifération des énergies fossiles.

S'affranchir du chalut et protéger la pêche côtière

L'urgence écologique et sociale nous impose de s'affranchir du chalut. Entre 2017 et 2021, les chaluts et sennes représentaient 13% de la flotte française, mais ils pêchaient à eux seuls plus de 60% des volumes. Bien qu'elle fût 7 fois plus importante, représentant 74% de la flotte française, la petite pêche côtière opérant avec des lignes, casiers et filets ne débarquait que 10% des volumes, par manque de quota et une incapacité chronique de l'État à engager la transition sociale et écologique du secteur de la pêche. Pourtant, une récente étude menée par l'Institut Agro et le Muséum national d'Histoire naturelle révèle qu'il n'y a aucune fatalité dans ce règne du chalut : **en France, 85% des volumes de poissons capturés par les chaluts de fond pourraient être pêchés par des techniques de pêche bien moins impactantes comme les casiers, lignes et filets.**

Par ailleurs, suite aux appels répétés des pêcheurs des Hauts-de-France et de Normandie, et dans une perspective de protection des écosystèmes et de justice sociale, **Emmanuel Macron doit se prononcer pour l'exclusion des navires de plus de 25 mètres de la bande des 12 milles nautiques : ceci constitue une brique fondamentale pour protéger les pêcheurs côtiers de la concurrence déloyale imposée par les méga-chalutiers qui, conçus pour opérer au large, réalisent de véritables razzias dans les eaux côtières, laissant un véritable désert dans leur sillage.**

Réorienter les subventions néfastes à la biodiversité marine

En juin 2022, à l'issue de vingt ans de négociations, les États membres de l'OMC ont conclu un accord visant à éliminer les subventions néfastes accordées au secteur de la pêche. **Fournissant 18% des subventions mondiales allouées au secteur de la pêche, l'Union européenne est la deuxième entité politique qui finance le plus le secteur de la pêche après la Chine.**

À rebours de leurs engagements internationaux et de leur volonté affichée d'éliminer les subventions néfastes à la biodiversité, l'Union européenne et la France continuent pourtant de soutenir un modèle de pêche destructeur**. Chaque année, le secteur de la pêche français bénéficie de quelques 300 millions d'euros de subventions publiques, allouées pour les deux tiers en subventions gasoil. L'enjeu pour la transition sociale et écologique de la pêche est majeur : ces aides publiques bénéficient principalement aux chalutiers, dont la moitié va aux seuls navires de pêche industrielle qui, faisant plus de 25 mètres, représentent moins de 4% de la flotte**. Le « contrat stratégique de filière » signée par la France en février 2025 au Salon de l'agriculture perpétue ce modèle en annonçant une subvention inédite de 700 millions d'euros au secteur sans un mot sur la protection des écosystèmes, les effets du chalutage ou la transition vers une pêche durable.

Afin de concilier transition du secteur de la pêche et justice sociale, un premier levier à actionner réside dans la **fin immédiate de la détaxe gasoil pour les navires de plus de 25 mètres, ce qui représente quelques 100 millions d'euros annuels, et favorise les techniques de pêche les plus destructrices aux dépens du climat et de la biodiversité**.

Par ailleurs, la France doit se prononcer dans les plus brefs délais pour que la révision de la directive sur la taxation de l'énergie, en cours de négociation à Bruxelles, aboutisse à une réforme ambitieuse, afin d'éliminer dans les prochaines années les subventions aux énergies fossiles dans le secteur maritime, dont la pêche.

Empêcher les violations des droits humains en mer et dans le secteur de la pêche

Loin des regards, au-delà de la ligne d'horizon, l'océan est un terrain propice aux violations des droits humains. **Violences physiques et intimidations, rétention des salaires, heures de travail inhumaines, esclavage moderne et meurtres ont ainsi été largement documentés dans le secteur de la pêche.** Ces violations des droits humains s'étendent jusqu'aux usines de transformation et conserveries où, dans certaines régions du globe, les employés, principalement des femmes, sont victimes de violences physiques et sexuelles, de sous-paiements et d'esclavage moderne.

En 2024, l'Union européenne s'est dotée de deux législations clés afin de lutter contre ces violations des droits humains : un règlement européen pour interdire la vente de produits issus du travail forcé, d'une part, une directive européenne sur le devoir de vigilance afin de contraindre les grandes entreprises à prévenir et réparer les violations des droits humains et les atteintes à l'environnement dans leur chaîne de valeur.

Cependant, loin de défendre cette législation, le Président de la République Emmanuel Macron, à la suite du chancelier allemand Friedrich Merz, s'est prononcé en mai 2025 en faveur de la suppression de la législation sur le devoir de vigilance en déplorant les « *nombreuses contraintes et régulations* » ainsi imposées aux entreprises européennes. Ce sont les droits humains et l'environnement qui sont en passe d'être sacrifiés sur l'autel de la compétitivité, alors que BLOOM a assigné Carrefour en justice au titre de la loi française sur le devoir de vigilance pour violations des droits humains, atteintes à l'environnement et à la santé des consommateurs.

Mettre en œuvre des aires marines véritablement protégées

Les aires marines protégées constituent un outil crucial pour faire face aux périls sans précédent du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité marine, tout en soutenant la pêche artisanale. **Leurs bénéfices sont multiples : reconstituer l'abondance de la vie marine, ensemencer les zones de pêche, renforcer la souveraineté et la sécurité alimentaire, ou encore réserver une zone de non-concurrence aux pêcheurs artisans.**

Les aires marines protégées permettent de reconstituer l'abondance dont les pêcheurs artisans seront les premiers bénéficiaires : les poissons y sont plus nombreux, plus divers, et plus gros. Les biomasses de poissons dans les zones sous protection stricte sont en moyenne jusqu'à 6 à 7 fois supérieure à celle des aires non protégées.

La France doit faire de la protection des aires marines une priorité, pour le climat, la biodiversité et les pêcheurs artisans. La mise en œuvre de véritables aires marines protégées, loin des effets d'annonce et des cache-misères portés par Emmanuel Macron, requiert :

- **L'interdiction des techniques de pêche destructrices, comme le chalutage, et de l'ensemble des activités et infrastructures industrielles dans les aires marines dites « protégées », afin de couvrir 30% de nos eaux sur chaque façade maritime et chaque bassin ultramarin.**
- **Une protection « stricte », sans aucune activité extractive, dans 10% de nos eaux,** et en abandonnant le concept de protection « forte » à la française qui laisse la porte ouverte aux exploitations diverses.

La France ne peut pas accueillir un sommet international sur l'océan tout en subventionnant sa destruction et en l'autorisant jusque dans les aires marines dites « protégées ». Le monde attend de l'exemplarité, pas des contradictions. **Il est temps de rompre avec un modèle industriel prédateur, de protéger réellement les écosystèmes marins et de soutenir la petite pêche**

côtière. À l'UNOC, M. Emmanuel Macron a l'opportunité d'écrire une page d'histoire. Sera-t-il véritablement du côté de l'océan ou de ceux qui le condamnent ?

NOUS CONTACTER

Nora Hissem, directrice de la communication adjointe chez BLOOM
norahissem@bloomassociation.org
+33 6 69 31 38 50

LES ÉVÉNEMENTS DE BLOOM À L'UNOC

Vendredi 6 juin : Protéger l'océan ! Oui, mais comment ?

- Fort du Mont Alban, Nice 18h30-20h Table ronde avec intervention de BLOOM.
- Le Bar des sciences, l'afterwork détente pour repenser le monde (en mieux), vous invite à échanger avec des scientifiques, des artistes, des représentants de la société civile sur les grands enjeux actuels des océans autour d'un verre. Un événement imaginé par COAL.

Samedi 7 juin : Marche Bleue citoyenne

- 17h-19h - Participation à la Marche Bleue.

Dimanche 8 juin : « Another Ocean Is Possible »

- 11h à 13h, dans Une base à Nice
- Intervention dans le cadre de l'Assemblée citoyenne.

Mercredi 11 juin : Soirée inédite BLOOM avec le soutien d'Alternatiba Nice et AES Nice autour de l'amnésie environnementale

- 19h30 - au Cinéma Variétés, 5 Bd Victor Hugo D, 06000 Nice
- Diffusion d'un film inédit « Shifting Baseline », suivi d'une table ronde

CONTACTS POUR L'UNOC

Il y a plus d'un an, en amont de l' « Année de la Mer », BLOOM a lancé la Coalition citoyenne pour la protection de l'océan qui réunit aujourd'hui 173 ONG et mouvements, 120 personnalités publiques et près de 56 000 citoyennes et citoyens. Retrouvez ci-dessous une liste de contacts utiles pour échanger sur les divers enjeux que nous portons à l'occasion de l'UNOC.

Océan

BLOOM Association
Claire Nouvian claire@bloomassociation.org

Frederic Le Manach fredericlemanach@bloomassociation.org
Swann Bommier swannbommier@bloomassociation.org
Blue Ventures
Tom Collinson tom@blueventures.org
Greenpeace
François Chartier francois.chartier@greenpeace.org
Longitude 181
François Sarano saranofrancois@gmail.com

Aquaculture

Seastemik
Maxime de Lisle maxime@seastemik.org

Pêche

BLOOM Association
Sur les aires marines protégées :
Zoé Lavocat zoelavocat@bloomassociation.org
Sur la pêche industrielle
Laetitia BISIAUX laetitiabisiaux@bloomassociation.org
Sur la transition des pêches :
Léna Fréjaville lenafrejaville@bloomassociation.org
Sur les subventions des pêches
Flaminia Tacconi flaminiatacconi@bloomassociation.org
Valérie Lebrenne valerielebrenne@bloomassociation.org

Biodiversité

LPO
Cédric Marteau cedric.marteau@lpo.fr

Climat

BLOOM Association
Hadrien GOUX hadriengoux@bloomassociation.org
Jeunes ambassadeurs pour le Climat (JAC)
jeunes.ambassadeurs.climat@gmail.com

Plastique

Wings of the ocean
Clémence Génin clemence@wingsoftheocean.com
No Plastic In My Sea
contact@noplasticinmysea.org

Deep Sea Mining

Deep sea conservation coalition
Matthew Gianni matthewgianni@gmail.com (anglais)
Sandrine Polti sandrine.polti@gmail.com
Greenpeace
François Chartier francois.chartier@greenpeace.org
Sustainable Ocean Alliance
Benjamin Lesage ben@soalliance.org

Mobilisation citoyenne

Alternatiba Nice
Yann Salagnon yann.salagnon@gmail.com
Le Bruit Qui Court
Julie Pasquet Julie@le-bruit-qui-court.fr
XR
nice@extinctionrebellion.fr

POUR ALLER PLUS LOIN : DOCUMENTATION

Transition des pêches :

- S'affranchir du chalut
- 11 règles d'or pour une pêche véritablement sociale et écologique
- L'imposture du label MSC
- Le label de la mort

Aires marines protégées :

- Comprendre l'urgence vitale de protéger l'océan
- Souligner la distinction entre les objectifs internationaux de protection de l'océan et la réalité française
- Appréhender la vacuité de la protection « à la française »
- Saisir les bénéfices apportés par les AMP

Santé

- Du poison dans le poisson

Subventions publiques

- A contre-courant : L'action publique et les enjeux de transition : synthèse des subventions publiques allouées au secteur de la pêche en France entre 2020 et 2022
- Breizhit, big five big money
- Public subsidies have supported the development of electric trawling in Europe
- Sustainable objectives and commitments deceived by fisheries subsidies for 'temporary cessations' in times of COVID

Lobbies

- Big Five, l'emprise de cinq géants néerlandais sur l'océan mondial
- Le Far West de la pêche thonière en Afrique

Pêche illégale

- Les yeux grands ouverts
- Tracking bottom-fishing activities in protected vulnerable marine ecosystem areas and below 800-m depth in European Union waters
- Missing authorisations for the French fleet in West Africa